

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Subvention exception-
nelle au R.O..C.
CYCLISME :
Trophée Peugeot et
Championnats régionaux
de cyclisme.

DATE DE CONVOCATION

13 avril 1970

DATE D'AFFICHAGE

20 avril 1970

Nombre de conseillers en exercice	24
Nombre de présents	17
Nombre de votants	20

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent mil neuf cent soixante dix
le dix sept avril à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur MATRAS, Maire-Adjoint

Etaient présents : MM. MATRAS, M^{lle} FOUCHÉ, M. BUJARD, LANUSSE,
COLLE, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BETOUS, OSQUIGUIL, DOMECCQ
REIX, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU, POUGET .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. de LIPKOWSKI par M. MATRAS
Dr. GACHET par M. BUJARD
Mme BIDEAU par M^{lle} FOUCHÉ

Absents : MM.

Monsieur TETARD

a été élu Secrétaire.

Le R.O.C. Cyclisme a été choisi par la Fédération
pour organiser le 3 Mai 1970 à ROYAN, le Trophée Peugeot
(éliminatoire interrégionale de la zone Sud-Ouest, qualificative
pour la finale internationale) et les championnats régionaux
(épreuves qualificatives pour les championnats de France) le
17 Juin 1970.

Etant donné la valeur et l'importance de ces deux
manifestations sportives, la Commission des Sports a proposé
l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 500 Frs au
R.O.C. Cyclisme pour l'organisation de ces épreuves.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de la Commission des Sports du
11 Février 1970

/....

DECIDE :

- d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention de 2 500 Frs (deux mille cinq cents francs) au R.O.C. pour l'organisation du Trophée Peugeot qui se déroulera le 3 Mai 1970 et des Championnats régionaux prévus le 17 Juin 1970.
- d'imputer la dépense au chapitre 945 Article 657 du Budget 1970.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme au registre.



APPROUVÉ

ROYAN-MER, le 30 AVR. 1970

Le Sous-Préfet,



Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

M. MAYRAS,